9404 - Le jugement de l’Islam à propos du fait de confier des projets islamiques à des juifs ou chrétiens

question

Comment l’Islam juge –t - il le fait de confier des projets islamiques à des groupes de missionnaires chrétiens ou juifs ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est pas permis de confier des travaux musulmans - comme vous le mentionnez – à des ouvriers mécréants puisqu’ils ne sont pas dignes de confiance dans ce domaine et que leur loyauté ne peut pas être garantie et compte tenu des propos d’Allah le Puissant et Majestueux : Certes, vous avez eu un bel exemple (à suivre) en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d' Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l' inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul". (Coran, 60 : 4) et de la parole du Transcendant : Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. (Coran, 9 : 71) et Sa parole : Et ceux qui n' ont pas cru sont alliés les uns des autres. Si vous n' agissez pas ainsi (en rompant les liens avec les infidèles), il y aura discorde sur terre et grand désordre. (Coran, 8 : 73).

Le collège des grands ulémas d’Arabie Saoudite a pris une résolution interdisant que la construction des mosquées soit confiée aux non musulmans, compte tenu des raisons susmentionnées et sur la base des arguments que nous avons avancés.